Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2020) **Heft:** 2275

Artikel: L'initiative de limitation s'attaque aux salaires et aux conditions de

travail en rompant avec l'UE : votations du 17 mai : l'initiative de l'UDC brandit l'immigration à titre de prétexte pour atteindre d'autres objectifs

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1024053

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'initiative de limitation s'attaque aux salaires et aux conditions de travail en rompant avec l'UE

Votations du 17 mai: l'initiative de l'UDC brandit l'immigration à titre de prétexte pour atteindre d'autres objectifs

Jean-Daniel Delley - 28 février 2020 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/36137

Le succès inattendu remporté le 9 février 2014 par l'initiative «Contre l'immigration de masse» a marqué les esprits. Les partisans des accords bilatéraux avec l'Union européenne ne se laisseront plus surprendre. La mobilisation générale contre le nouveau coup de boutoir antieuropéen de l'UDC a démarré très tôt avec un argumentaire tous azimuts.

Le 11 février dernier déjà, le Conseil fédéral ouvre les feux, conjointement avec les cantons, pour mettre en garde contre l'acceptation de cette initiative qui signifierait la fin de la voie bilatérale. Le même jour, economiesuisse avertit des dangers que cette initiative fait courir à l'économie, en particulier aux petites et moyennes entreprises. Une vaste alliance regroupant notamment organisations économiques, partis bourgeois, entreprises, institutions scientifiques appelle à la création de comités locaux et propose tout un éventail d'argumentaires et du matériel de campagne (stickers, cartes postales, bannières Internet...). Bref un activisme peu habituel de la part de l'économie, plus portée à des démonstrations froidement comptables.

Mais la raison

macroéconomique ne guide pas toujours le choix du corps électoral, et tous les salariés ne voient pas d'un bon œil la libre circulation, perçue comme l'occasion d'une concurrence déloyale sur le marché du travail. Aussi les <u>organisations</u> syndicales axent-elles leur campagne plus spécifiquement sur la protection des salaires et des conditions de travail que l'acceptation de l'initiative péjorerait sérieusement. Elles mettent l'accent sur les avantages obtenus grâce à l'ouverture des frontières aux travailleurs de l'Union européenne: développement du contrôle des conditions de travail et des salaires ainsi que des conventions collectives et des contrats-types, toutes avancées rendues possibles par les mesures d'accompagnement. En quelque sorte la contre-partie concédée par le patronat en échange du soutien des syndicats à la libre circulation.

Or, on ne le rappelle pas suffisamment, la dénonciation de l'accord de libre circulation, conséquence ultime de l'acceptation de l'initiative de l'UDC, impliquerait automatiquement l'abrogation des mesures d'accompagnement. L'article 15 de la loi fédérale instituant ces mesures est on ne peut

plus clair à ce sujet.

Et comme l'initiative ne parle pas de limiter, voire de stopper l'immigration mais de la «régler de manière autonome», on aboutirait à une situation telle que l'accès des travailleurs étrangers resterait ouvert, mais sans aucune des protections assurées par les mesures d'accompagnement.

Dans une récente interview à la NZZamSonntag, Christoph Blocher ne s'en cache pas: «L'immigration doit s'en tenir aux besoins annuels de l'économie.» On ne voit pas dès lors en quoi l'initiative diminuerait le volume de l'immigration: aujourd'hui déjà la libre circulation trouve ses limites dans la disponibilité des places de travail. En réalité, l'UDC vise à abroger les mesures d'accompagnement auxquelles elle s'est toujours opposée.

Une nouvelle illustration: lors de la session de mars, le Parlement devrait adopter les prestations transitoires en faveur des chômeurs âgés en fin de droits. Cette mesure vise à rassurer celles et ceux qu'inquiète la libre circulation. L'UDC, qui s'oppose à cette proposition par principe, demande maintenant un report des débats après la votation du

17 mai prochain sur son initiative, sous prétexte que le projet ne serait pas mûrement

réfléchi. A son aversion pour toute avancée sociale s'ajoute

une démarche purement tactique pour affaiblir le camp de ses opposants.

Métropole lémanique: essayé, pas pu

Mal partie dès l'origine du fait des gouvernements vaudois et genevois, la Métropole lémanique doit être fondamentalement repensée

Michel Rey - 29 février 2020 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/36143

Oui, la Métropole lémanique reste toujours une coquille vide (DP 2083). La lecture du récent rapport du Conseil d'Etat vaudois le confirme. Il a fallu près de quatre ans au gouvernement pour répondre à un postulat demandant un bilan et des perspectives pour cette Métropole, preuve de son peu d'intérêt pour ce dossier.

Pour le gouvernement vaudois, la Métropole a atteint les objectifs fixés lors de sa création. Elle a permis de défendre les intérêts de l'Arc lémanique en faisant entendre la voix des deux cantons sur les scènes intercantonale et fédérale. Sa structure souple lui permet d'être réactive en fonction de l'actualité. Il n'y a donc pas lieu d'envisager une refonte organisationnelle. On continuera de s'appuyer sur les administrations cantonales.

La Métropole lémanique, mise en place en novembre 2011 sous l'égide des cantons de Vaud et de Genève (DP 2011), visait à renforcer le poids de la région à l'échelle nationale et d'assurer sa compétitivité économique, tout en y

maintenant une qualité de vie élevée. Quatre axes prioritaires étaient annoncés: les transports, l'accueil des fédérations sportives et organisations internationales, la promotion d'un pôle d'excellence dans le domaine de la santé ainsi que la formation et la recherche.

Un bilan d'autosatisfaction

Dans son bilan de moins d'une page, le gouvernement affirme que l'action de la Métropole s'est principalement matérialisée par des efforts d'information et de communication. En matière de transports, elle a favorisé la défense des intérêts lémaniques dans la mise en place des fonds pour l'infrastructure ferroviaire (FAIF) et pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (Forta), tout comme la défense des crédits fédéraux en faveur de la recherche. Pour promouvoir les organisations et les fédérations sportives internationales, le gouvernement vaudois fait valoir ses contacts auprès de

l'Onu à Genève et un séminaire autour du développement durable du sport. Pour faire bon poids, le rapport fait état de la collaboration des hôpitaux universitaires, tout en précisant qu'elle «ne découle pas directement du dispositif de la Métropole lémanique».

Le gouvernement vaudois se décerne des lauriers sans donner la moindre indication sur des initiatives concrètes. Aucune mention n'est faite du partenaire genevois dont on cherche en vain un rapport détaillé d'activité.

Parler de «métropole» à propos de cette expérience lémanique relève de l'abus de langage. Il s'agit d'une bannière médiatique qui tente de mettre en évidence une simple collaboration entre deux cantons cherchant à défendre leurs intérêts au niveau national.

Apprendre de la métropole zurichoise

En 2013, l'Office fédéral du développement territorial a publié un rapport définissant